

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 513 promulguant le décret n° 50-468 du 21 avril 1950 modifiant le décret du 17 décembre 1936, instituant une médaille d'honneur en faveur des agents des chemins de fer de la France d'Outre-Mer. (J.O.R.F. du 29 avril 1950, p. 4458.)

n° 513

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 mai 1951

Numéro JO
n° 5 du 01/06/1951

Date du numéro
1 juin 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N°. SADOUX., Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 17 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884: Vu les décrets des 11 décembre et 30 juillet 1897

Vu le décret n° 50-46 du 21 avril 1950 modifiant le décret du 17 décembre 1936 instituant une médaille d'honneur en argent en faveur des agents des chemins de fer de la France d'Outre-Mer.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 50-468 du 21 avril 1950, modifiant le décret du 17 décembre 1936 instituant une médaille d'honneur en faveur des agents des chemins de fer de la France d'Outre-Mer. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Par délégation : Le Secrétaire Général, R. LEMOYNE.